



Charte forestière de territoire – Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var

COMPTE-RENDU

Réunion de concertation d'élaboration de la Charte forestière Secteur du Haut-Verdon

Beauvezer, 29 juin 2009

Présents :

Etienne BESSIERE, CRPF 04 ; Pierre BONNET, Vice-président de la Communauté de Communes du Haut Verdon Val d'Allos ; Henri DALBIÈS, Président du Conseil de développement du Pays A3V ; Christophe DAST, Coopérative Provence-Forêt ; David DEVYNCK, Chargé du suivi des politiques forestières territoriales à l'Union Régionale des Communes Forestières ; André GUIRAND, Maire de Villars-Colmars et scieur ; Dany GUIRAND, Adjointe mairie d'Allos ; Serge JOURDAN, Scieur mobile de Beauvezer ; Alain LAGOUTTE, Conseil de développement du Pays A3V ; Muriel MAURY, Conseil de développement du Pays A3V, enseignante à Annot ; Yves MICHEL, Société de pêche de Colmars ; Chloé MONTA, Chargée de mission forêt du Pays A3V ; Laurent ROUX, Menuisier de Villars-Colmars

Excusés :

Pierre CORON, Sous-Préfet de Castellane ; Gérard DECAIX, ONF Agence Digne ; Fernand DYEN, Maire de Colmars ; Sylvain GOLE, Service Forêt du CG04 ; Juliette GROSSMITH, Directrice du Pays A3V ; Brigitte GUIBAUD, ADEME ; Michel LANTELME, Maire d'Allos ; Guy LEBEAUPIN, Maire de Beauvezer ; Gilles MARTINEZ, animateur de la Charte forestière de la Montagne de Lure ; Valérie MARTINEZ, Responsable du Service Espaces Naturels et Forêt de la Région ; Thierry OTTO-BRUC, Maire de Thorame-Haute ; Lionel QUELIN, Responsable de pôle du CEEP ; Gilbert SAUVAN, Président du Pays A3V

Ordre du jour :

- I. Rappel des politiques forestières du Pays**
 - II. Éléments de diagnostic forestier du Pays**
 - III. Identification des enjeux prioritaires**
-

Introduction d'Henri Dalbiès et Chloé Monta :

L'année 2009 est consacrée à l'élaboration de la Charte forestière du Pays A3V. Pour rappel, la Charte forestière de territoire est un outil d'aménagement dont l'objectif est de développer le lien entre le développement économique, social et culturel d'un territoire forestier. La Charte s'appuie donc sur un état des lieux du territoire et sur un programme d'actions regroupant des opérations variées. Par principe, la charte a pour objectif de favoriser la concertation des acteurs du territoire afin que soient signés par le plus grand nombre des contrats d'engagements. Toute action engagée par la Charte se base donc sur le volontariat. En conséquence, la Charte n'a pas de valeur juridique particulière.

Cette démarche fait suite à la Charte forestière du massif d'Annot, menée à titre expérimentale sur le canton d'Annot de 2004 à 2008. Les élus et les partenaires financiers ont souhaité fin 2008 que l'action soit étendue à l'ensemble du territoire du Pays.

Données : La Charte forestière du massif d'Annot a permis de faire aboutir des projets de désenclavement du village et du massif forestier de Méailles, de financer des travaux de réhabilitation des châtaigneraies du massif (Braux, Le Fugeret, Méailles et Castellet-les-Sausses) et de mettre en œuvre des opérations de valorisation touristique du canton. Au final, 22 projets financés pour un montant supérieur à 2 millions d'euros.

David Devynck rappelle le caractère exemplaire de la Charte forestière du massif d'Annot, par sa précocité au niveau national et par les résultats positifs qu'elle a apporté au territoire. Suite à la question posée par la Coopérative Provence-Forêt, il est précisé que l'action menée sur le massif d'Annot sera poursuivie, comme le demandent les acteurs du canton.

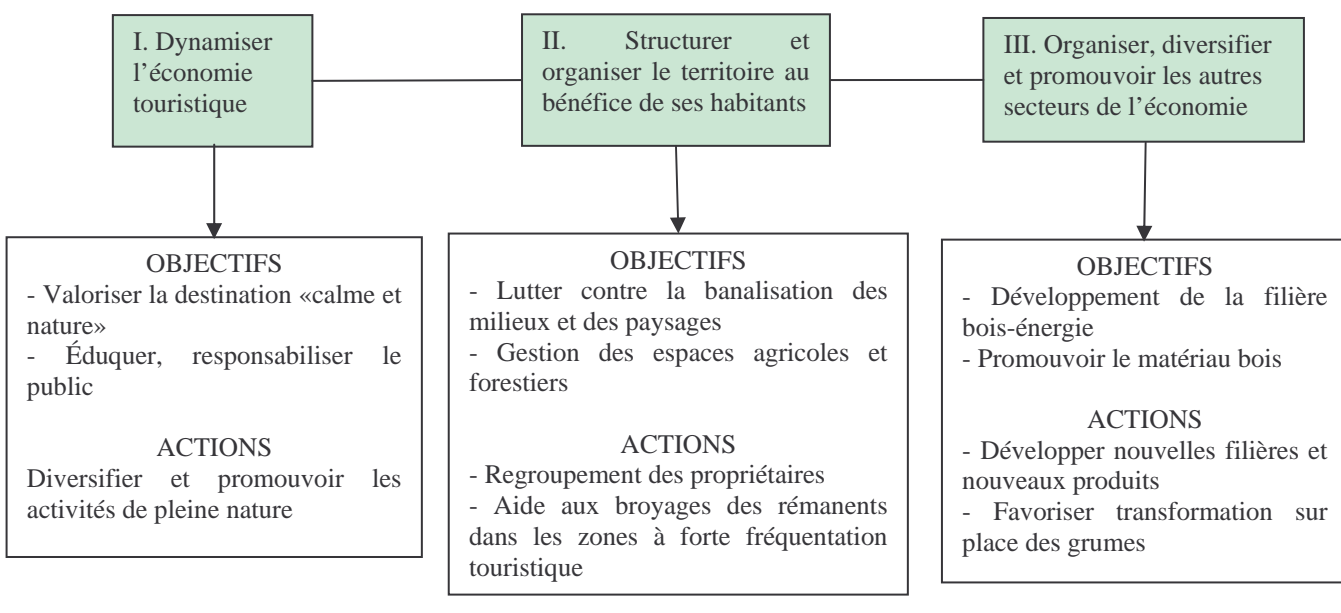
H.Dalbiès rappelle que la thématique énergétique manquait dans la Charte forestière du massif d'Annot et bien que cette thématique était récente en 2003, son inscription dans la Charte de Pays a comblé ce manque.

L'objectif de cette réunion est de faire participer les acteurs locaux sur leur vision des objectifs et champs d'actions prioritaires pour le Massif du Haut-Verdon.

I. Rappel des politiques forestières du Pays

Données :

La forêt est traitée dans la politique du Pays sous son aspect multifonctionnel. Elle apparaît dans les 3 premiers axes de la Charte.



II. Éléments de diagnostic forestier du Pays

1. Gestion et exploitation forestière

Éléments de diagnostic : 54 % du territoire est boisé. Les forêts sont constituées à 81 % de résineux (Pin sylvestre dominant suivi du Mélèze et du Pin noir) et 19 % de feuillus (Hêtre et Chêne pubescent surtout). La forêt est privée à 60 %, morcelée et de qualité médiocre. Les actions envisageables sont :

- Sensibilisation des élus et des propriétaires,
- Regroupement de propriétaires pour des travaux,
- Étude des méthodes de débardage alternatif,
- Amélioration des pistes forestières (leur statut, leur entretien, etc.)

Réflexions menées pendant la réunion :

Tout le travail d'animation de Charte forestière consiste à faire le lien entre l'intérêt territorial et les propriétaires.

Mobilisation des bois :

D'après la Coopérative Provence-forêt, les pistes sont présentes sur le Haut-Verdon et les points de blocage de circulation des bois apparaissent surtout en zones urbaines : traversée de village, passage d'un pont, etc. Il conviendrait d'étudier la possibilité d'attribuer des subventions pour des exploitations avec reprise de charge ou avec un petit camion. André Guirand fait la même proposition d'une aide à destination de l'exploitant ou du propriétaire.

Sensibilisation à la gestion forestière :

Les publics sont nombreux : d'abord les élus locaux qui, par leur pouvoir de conviction, peuvent ensuite contribuer à la sensibilisation et au regroupement des propriétaires, ensuite les propriétaires et enfin les environnementalistes qui voient parfois l'exploitation forestière d'un mauvais œil.

Sachant que, malgré des subventions à l'exploitation de montagne, des propriétaires restent sceptiques pour des opérations de coupes, il s'agit de créer l'exemple en mettant en place une ou deux opérations concrètes qui pourront provoquer ensuite un effet « boule de neige » chez les autres propriétaires.

2. Filière bois-énergie

Éléments de diagnostic : La difficulté d'émergence de projets bois-énergie, liée surtout à des financements restreints, est connue des élus et des partenaires du Pays. Une rencontre avec les élus régionaux en charge des questions de l'énergie, de la forêt et de l'aménagement du territoire en mai dernier a permis de retravailler sur les pistes de financement des projets en cours. Pour la suite, le Pays se pose la question de cibler son action sur des bâtiments à construire ou déjà équipés d'une distribution centrale alimentée par une chaudière fioul. Cela permettra le montage de projets moins coûteux et mieux financés.

Plusieurs élus soulignent l'importance de montrer l'exemple en matière d'installations bois-énergie. Dans la vallée du Haut-Verdon, en plus de la chaudière de la Maison de Pays connue de tous, le réseau de chaleur en construction d'Allos pourra jouer ce rôle d'exemple.

David Devynck rappelle que ce travail de développement de la filière bois-énergie peut compter sur l'aide technique de la Mission Régionale Bois-énergie.

3. Filière bois d'œuvre

Éléments de diagnostic : La 1^{ère} transformation est en déclin, le Pin sylvestre n'est pas assez valorisé. Seul le Mélèze pour les charpentiers et certains menuisiers est valorisé localement. Actions envisageables qui découlent du diagnostic de 2008 :

- Moderniser la 1^{ère} transformation / assurer la reprise : un projet de reprise de la scierie Guirand est en cours, soutenu par le Groupe d'Action Locale du Verdon avec une diversification de l'activité vers une unité de production de maisons à ossature bois et une unité énergies renouvelables : production de plaquettes, de granulés, installation de panneaux solaires et systèmes individuels de cogénération
- Diversifier l'activité vers une unité de planchers / lambris
- Promouvoir le bois-construction – mobilier d'extérieur
- Étudier la mise en place d'une cellule de séchage / plate-forme de stockage – séchage des bois
- Valoriser le Pin sylvestre dans la petite charpente et la menuiserie
- Sensibilisation du grand public – élus - architectes
- Recherche de diversification des produits

Il est rappelé que les seules essences feuillues locales valorisées en bois d'œuvre sont le frêne et le tremble.

Utilisation du Pin sylvestre

André Guirand témoigne des problèmes de bleuissement des bois et des pertes importantes engendrées dans ses stocks de grumes. D'après lui, le Pin sylvestre du territoire est difficile à travailler car il est rarement de qualité (donc pas de tri réalisé) et présente trop souvent de nombreux nœuds.

H.Dalbiès rappelle que le Pin sylvestre est aussi un bon bois de chauffage.

En se rapprochant avec le Parc naturel régional du Verdon et en associant les professionnels, il serait intéressant de créer une gamme de meubles en pin sylvestre local. Laurent Roux précise cependant qu'actuellement les artisans locaux ne sont pas équipés pour produire du mobilier de façon régulière et rentable.

De façon générale, il est nécessaire de mieux coordonner les exploitants, les scieurs et les artisans de la seconde transformation (charpentiers, menuisiers).

Tri des bois

Il est difficile : les coupes de bois sont toujours mélangées (en essences et/ou en qualité).

Séchage du bois

A.Guirand explique que son séchoir actuel est sous-utilisé et tourne au tiers de sa capacité.

4. Les usages de la forêt

Éléments de diagnostic : La chasse est une activité importante pratiquée sur l'ensemble du Pays mais dans un environnement administratif bien rodé. Les autres usagers de la forêt sont nombreux et la problématique envisageable est liée à la gestion de ces différents usages.

Impacts des activités humaines sur les forêts

Deux points sont abordés : la chasse qui ne parvient pas à limiter le nombre de gibier (faible nombre de chasseurs) et l'impact du ski pratiqué en site naturel sur la régénération naturelle. Un plaquette produite par l'ONF sensibilise le grand public sur cet aspect.

Conflits d'usage

Les nombreux problèmes de fréquentation des Alpagnes entre patous et randonneurs méritent que des actions supplémentaires de sensibilisation soient mises en place.

5. L'interface agriculture / forêt

Éléments de diagnostic : Fermeture des milieux et des zones de parcours. A réfléchir concomitamment à l'élaboration de la Charte concertée d'agriculture durable. Les actions envisageables :

- Regroupement de propriétaires et des agriculteurs,
- Création d'ASL, AFP => Travaux de réouverture
- Installation agricole

Sylvopastoralisme

Les transhumants ont de plus en plus présents sur le territoire (en arrivant plus tôt et en partant plus tard). Il est nécessaire que davantage d'espaces d'arrière-saison soient mis en place, également pour les éleveurs locaux. Ces espaces sylvopastoraux permettent un maintien de l'herbe plus tard sur la fin de l'été et l'automne (ex de pâturage d'automne sur Peyroules). Cela permettrait de faire revenir des exploitations ovines de Manosque par exemple.

6. La fonction de protection de la forêt

Éléments de diagnostic : Outre la fonction de lutte contre l'érosion, la forêt abrite aussi des écosystèmes remarquables. Le risque incendie est également à prendre en compte sur la partie sud du Pays et le plan départemental incite à la mise en place de Plans de Massifs de Protection des Forêts contre l'Incendie (PMPFCI).

Le caractère pionnier du Pin sylvestre justifie en partie son dépérissement, phénomène naturel dans le cycle de la forêt. En zone de montagne, ce pin est cassant et résiste mal à l'enneigement.

III. Identification des enjeux prioritaires locaux et globaux

Les enjeux locaux prioritaires identifiés par les élus et les partenaires présents pour le Haut-Verdon sont :

- **le tourisme,**
- **la filière bois** au sens :
 - * **première et seconde transformation,**
 - * **bois d'œuvre et bois-énergie** (bois de chauffage inclus)

C'est avant tout un travail de sensibilisation (du grand public par ex) et d'incitation / appui des artisans locaux.

L'enjeu de la filière bois est repris comme un thème prioritaire pour l'ensemble du territoire du Pays.